Conseil municipal d'Eyjeaux
Le 18 mars 2025

# INFORMATIONS

## Présentation de l'**A**ccueil de **L**oisirs **S**ans **H**ébergement ALSH d'Eyjeaux

Depuis 2019, l'équipe municipale a fait évoluer la garderie en Accueil de Loisirs Sans Hébergement du soir, du matin, de la pause méridienne, afin d'offrir aux enfants une meilleure qualité tant dans l'accueil que dans les activités proposées. À compter de la rentrée 2025, un nouvel accueil sera proposé les mercredis toute la journée à Eyjeaux. La convention réactualisée qui lie la mairie d'Eyjeaux avec l'ALSH de Boisseuil permet aux familles d'Eyjeaux d'y inscrire leur(s) enfant(s) pour les vacances scolaires comme les années précédentes.

Qu'est-ce qu'un ALSH ? C'est un accueil de mineurs déclaré auprès des services de la **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale et de la **P**rotection des **P**opulations **DDCSPP**, de la **C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales **CAF** et de la **P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile **PMI**, répondant à des exigences en termes de qualité d'accueil qui sont les suivantes :

- La présence d'un directeur /d'une directrice. Il/elle a pour fonction d'écrire un projet pédagogique et éducatif qui définit le sens de l'accueil et des activités proposées. Il/elle coordonne le travail des personnels de l'ALSH, organise et propose des activités pour les enfants.
- La nécessité d'un nombre de personnels formés : titulaire du BAFA, du CAP petite enfance, diplôme d'ATSEM ou équivalent.
- Des locaux répondant aux normes d'accueil définies par la DDCSPP et la PMI pour les enfants de moins de 6 ans.

## Organisation de l'ALSH d'Eyjeaux

### Organigramme (rentrée 2025) :

| Directrice | Animatrices | Animateurs ponctuels |
|---|---|---|
| Sarah HOËT | Manon BUISSON<br>Agnès BUREAU<br>Aurélie THIERRY<br>Marion VALLAUD | Patricia BEGOIN<br>Stéphanie TAVERNIER<br>Intervenants bénévoles<br>Intervenants rémunérés |

### Les Horaires (rentrée 2025) :

| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi | | | Mercredi |
|---|---|---|---|
| Matin | Soir | Activités périscolaires | Journée |
| 7h – 8h35 | 16h15 – 18h30 | + 6 ans 16h30 – 17h30<br>- 6 ans 16h45 – 17h30 | 7h – 18h30 |

Conseil municipal d'Eyjeaux
Le 18 mars 2025

# Démarches à faire pour l'accueil de votre enfant à l'ALSH d'Eyjeaux

Vous devez remplir la fiche de fréquentation des services communaux et la fiche sanitaire disponibles sur le site de la mairie http://www.eyjeaux.com et la remettre à la directrice de l'ALSH, par courrier dans la boîte aux lettres mairie ou ALSH, ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Afin d'assurer le meilleur accueil à votre enfant et de prévoir le nombre de personnels nécessaire à la prise en charge de vos enfants, il vous sera envoyé, avant chaque période, un calendrier où vous pourrez cocher les jours où votre enfant fréquentera l'accueil périscolaire. Si vous ne connaissez pas encore tous les jours où votre enfant aura besoin d'être accueilli, vous aurez ponctuellement la possibilité d'adresser un courriel, un courrier postal ou d'appeler la mairie par téléphone aux coordonnées ci-dessous.

Pour les activités périscolaires et/ou les activités du mercredi, vous recevrez avant chaque période une ou plusieurs propositions d'activités auxquelles vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant avant la date limite.

Courriel : alsh@eyjeaux.fr

Courrier : ALSH Eyjeaux 6-8 rte des écoles 87 220 Eyjeaux

Mairie 7 place de l'église 87 220 Eyjeaux

Tél mairie : 05 55 00 27 81